



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 AVRIL 2023**

L'An deux mille vingt-trois le 26 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 20 AVRIL deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Madame Martine MORELLON, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

**Absents représentés :**

Monsieur Jean-François PERRAUD (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Madame Monia BEN SLAMA), Madame Catherine POINSON (a donné procuration à Madame Anne ARNOUX).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Thomas SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

---

**Rapport n° 23/37 - CULTURE**

Rapporteur : Madame Audrey PLATARET

**RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE LA  
MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC**

Publié le : 27 avril 2023  
Transmis en Préfecture le : 27 avril 2023  
Exécutoire le : 27 avril 2023

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Le concours particulier « Bibliothèques » de la Dotation générale de décentralisation (DGD) vise à développer un réseau d'équipements de qualité et permet de soutenir les collectivités territoriales dans leurs projets de modernisation de leurs bibliothèques, notamment concernant l'équipement informatique.

Les dossiers de demandes de financement sont instruits par la DRAC, avec une prise en charge possible de 50 % du coût HT de l'investissement.

L'ensemble du matériel a été acheté en 2015 et est désormais obsolète. Les tablettes sont incompatibles avec les nouvelles applications, les liseuses montrent des défauts de charges, les ordinateurs publics et internes ne permettent plus un fonctionnement du service satisfaisant.

Il est attendu d'un renouvellement du matériel obsolète, une plus grande efficacité dans les tâches internes quotidiennes et un service au public adapté aux mises à jour logiciels et jeux installés sur les ordinateurs.

Il s'agit également pour la médiathèque de s'adapter aux nouveaux usages et de faire évoluer ses services en fonction de son projet d'établissement.

Cet investissement représente un coût total de 16 259.11 € HT, soit un peu moins de 19 600 € TTC prévu dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023.

Une subvention de 8 129 € est ainsi sollicitée auprès de la DRAC dans le cadre de la DGD.

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC dans le cadre de la DGD d'un montant de 8 129 € pour le renouvellement du matériel informatique de la médiathèque.

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET



Le secrétaire,  
Thomas SAUVAGE

